

CPTS Terres de Montaigu

Objet de la réunion : Etude ORS, Présentation du SNDS

Le : 07/07/2020

de : 20h00 à 22h00

Participants :

- Dr Jean-françois BUYCK, Directeur Adjoint ORS
- Marie DALICHAMPT, Chargé d'étude SNDS à l'ORS
- Sandrine DAVID, Chargé d'étude ORS
- Isabelle GUIGNARD, Vice-Présidente de la CPTS Terres de Montaigu
- Dr Dominique DUBOIS, Membre du CA de la CPTS Terres de Montaigu
- Benjamin GUILBAUD, Coordinateur CPTS Terres de Montaigu

Documents distribués en séance :

- Diaporama Système National des Données de Santé (SNDS)

1. Présentation du SNDS

Le SNDS a été créé par la loi de santé de janvier 2016.

Il a pour vocation de rassembler et de mettre à disposition :

- Les données des établissements de santé (PMSI)
- Les données de remboursement de l'Assurance Maladie (système national d'information inter-régime d'Assurance Maladie SNIIRAM)
- Les causes médicales de décès (CépiDC Inserm)
- Les données des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)
- Un échantillon représentatif des données de remboursement des organismes d'assurance maladie complémentaire.

Les finalités de la mise à disposition des données :

- Information sur la santé, l'offre de soins, la prise en charge médico-sociale, et la qualité des données
- Définition, mise en œuvre et évaluation des politiques santé et de protection sociale
- Connaissance des dépenses de santé, d'assurance maladie et médico-sociales
- Information des professionnels de santé, des structures et des établissements de santé et médico-sociaux sur leur activité
- Surveillance, veille et sécurité sanitaires
- Recherche, études, évaluation, innovation dans les domaines de la santé et de la prise en charge médico-sociale
- Ensemble de données médico-administrative
- Accès permanent de certains services publics (dont l'ORS)

CPTS Terres de Montaigu

Deux finalités interdites :

- La promotion des produits de santé auprès des professionnels de santé et établissements de santé,
- L'exclusion de garanties des contrats d'assurance ou la modification de cotisations ou primes d'assurance

Deux types d'accès :

- Accès permanent de certains services publics au SNDS (ARS, HAS, ORS, etc.)
- Accès limitées (en demandant à la CNIL) pour des fins d'utilités publiques, sous réserve de suivre la formation de la CNAM

Alimentation et organisation du SNIIRAM (entrepôt de données) :

- Données brutes issues de différentes sources (feuilles de soins papier et dématérialisées, factures de cliniques privées, etc.)
- Offreurs de soins (spécialité, lieu d'exécution, département et commune d'implantation du cabinet, statut conventionnel et statut juridique)
- Patients (âge, sexe, commune et département de résidence, régime d'assurance maladie, CMU-C, ACS, aide médicale d'état, ALD, pension d'invalidité, rente AT/MP)
- Pathologies (traitées, repérables)
- Recours aux soins en ville et à l'hôpital
- Prestation en espèces

Limites du SNIIRAM :

- Pas de résultat d'examen clinique ou paraclinique
- Pas d'informations sur les facteurs de risque (tabac, IMC...)
- Peu d'informations médicale : ALD et diagnostics d'hospitalisation, remboursement de médicaments traceurs, réalisation d'actes spécifiques
- Peu de données sociales individuelles mais indicateurs socioéconomiques territoriaux (INSEE)
- Remboursé (médicaments)

Les données sont stockées dans un entrepôt national pour une durée de 20 ans.

2. Réalisation d'une étude pour la CPTS Terres de Montaigu

Les thématiques souhaitées par la CPTS :

- Consommation de soins ;
- Démographie de santé ;
- Le temps d'activité des professionnels de santé sur le territoire.

CPTS Terres de Montaigne

Ce qui est possible d'extraire du SNDS (en fonction des axes stratégiques de la CPTS et de ses missions)

Axes stratégiques	Missions	Consommation de soins	Démographie de santé	Activité des PS
Accès aux soins	1) Accès aux médecins traitant et autres professionnels de santé (PS)	Les patients en ALD ayant un médecin traitant n'étant plus en activité Non recours aux soins "obligatoires" (exemple : 1 consultation dentaire par an, une mammographie à partir de ... »	Ancienneté du médecin traitant pour le patient (permet de savoir les changements récents)	Possibilité de connaître le nombre de patients journalier en consultation par PS (Les délais de prise en charge entre une hospitalisation et un soin par un PS libéral
	2) Les soins non programmés	Les chiffres sur l'accès direct aux urgences Recours aux urgences et hospitalisé dans la foulée Recours aux urgences et non hospitalisé dans la foulée Soins non programmés chez les dentistes et orthophonistes si facturation spécifique		
	3) Recours à la télésanté			

CPTS Terres de Montaigu

Parcours	1) Favoriser le lien entre le premier et le second recours	Identifier les parcours courts (chimio, ...)	Etat des lieux de l'imagerie médicale, de la cardiologie, de la dermatologie et de la pneumologie (quels soins, où vont les patients, ...)	
	2) Améliorer la communication ville-établissement de santé		Où vont les patients ? Vers quels établissements ?	
	3) Développer les protocoles de coopération et délégation des tâches			
Prévention	1) Développer des actions de prévention locales			

Ce qui n'est pas possible d'extraire du SNDS :

- L'accès aux urgences après avoir appelé le médecin traitant ;
- Les prescriptions non réalisées ;
- Temps d'attente, renonciation aux soins ;
- Actes sans facturation spécifiques (parcours PRADO).

<u>Suites prévues</u>	<u>Qui</u>	<u>Echéance</u>
Réalisation d'un découpage territorial en fonction des données recherchées	ORS/CPTS	Septembre 2020
Fiche synthèse des indicateurs intéressants à connaître en fonction des axes stratégiques et missions de la CPTS Terres de Montaigu	ORS	Septembre 2020
Compléter, valider la fiche de synthèse	CPTS	Septembre/Octobre 2020

CPTS Terres de Montaigu